santé
famille
retraite
services

cerfa
N° 10781*21

DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE 2019
DES NON SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

FEUILLE ANNEXE DE CALCUL

Numéro de Sécurité sociale

Raison sociale de l'entreprise

Indiquez ci-dessous, la date de clôture de votre exercice comptable

Cette feuille de calcul à compléter, est annexée à la déclaration de revenus professionnels de :

- **Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.**
- Si vous avez une ou plusieurs activités dont l'une au moins est imposée au "réel" ou selon le régime de la "déclaration contrôlée" (BNC), vous devez compléter ce document pour celle(s) qui relève(nt) de ce(s) régime(s) d'imposition.

Les revenus perçus par les membres de votre famille n'ont pas à être mentionnés dans ce document.

1. Vos revenus professionnels sont imposés dans la catégorie des bénéfices agricoles "RÉELS"

Veuillez compléter le cadre ci-dessous. Vous trouverez les éléments demandés dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

			RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIE	RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL NORMAL
1	Bénéfice imposable dans la catégorie des bénéfices agricoles	+	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2143
2	Déficit déclaré au titre de l'exercice	-	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2143
3	**(ajouter)** Amortissements des exercices antérieurs réputés différés, abattements sur les bénéfices, déductions et exonérations	+	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B §3 du cadre B case e de l'imprimé n°2139	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151 ligne XJ de l'imprimé n°2151 Ligne A1 et montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n°2151
4	**(ajouter)** Part déduite fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	+	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151
5	**(déduire)** Part réintégrée fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	-	Montant inclus dans la ligne FP de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WO de l'imprimé n° 2151
6	**(déduire)** La différence entre l'indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux et la valeur en stocks et/ou en compte d'achats des animaux abattus	-	Comptabilité	Comptabilité
7	**(déduire)** Montant de la DJA (ou fraction de la DJA si option pour l'étalement)	-	Comptabilité	Comptabilité
8	**(déduire)** Fraction de la rémunération du conjoint (ou des conjoints en cas de société) réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice	-	Montant inclus dans la ligne FM de l'imprimé n° 2139 B	Ligne WC de l'imprimé n° 2151
9	**(déduire)** Montant de l'intéressement non déduit fiscalement	-	Comptabilité	Comptabilité
10	**TOTAL** REVENU NET PROFESSIONNEL	=	**À reporter dans le cadre B de la déclaration de revenus professionnels (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne 1) de cette feuille, le cas échéant.**	

Réf. : 11972 11/2019 - PAO CCMSA

2. Vos revenus professionnels sont imposés dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux réels (BIC) ou selon le régime de la déclaration contrôlée (BNC)

Veuillez compléter le cadre ci-dessous. Vous trouverez les éléments demandés dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

			RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIE	RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL NORMAL	REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILÉS
1	Bénéfice imposable dans la catégorie des BIC ou des BNC	+	§ 4 et 7-a du cadre C de l'imprimé n° 2031	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2143	Ligne CP du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal
2	Déficit déclaré au titre de l'exercice	-	§ 4 et 7-b du cadre C de l'imprimé n° 2031	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2143	Ligne CR du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal
3	**(ajouter)** Amortissements des exercices antérieurs réputés différés, abattements sur les bénéfices, déductions et exonérations	+	Montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033-B Ligne 342 et montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033-B	Montant inclus dans la ligne XG du tableau 2058-A ligne XF et montant inclus dans ligne XG du tableau 2058-A	Montant inclus dans la ligne CL du tableau 2035 B et II de l'imprimé 2035
4	**(déduire)** La différence entre l'indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux et la valeur en stocks et/ou en compte d'achats des animaux abattus	-	Comptabilité	Comptabilité	-
5	**(déduire)** Fraction de la rémunération du conjoint (ou des conjoints en cas de société) réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice	-	Montant inclus dans la ligne 316 du tableau 2033 B	Ligne WC du tableau 2058 A	Ligne 36 case CC de l'imprimé n°2035 B
6	**(ajouter)** Cotisations facultatives de prévoyance complémentaire et de perte d'emploi	+	Montant Inclus dans la ligne 381 du tableau 2033-B	Montant inclus dans la ligne A6 du tableau 2053	Montant inclus dans la ligne BU du tableau 2035-A du compte de résultat fiscal
7	**(déduire)** Montant de l'intéressement non déduit fiscalement	-	Comptabilité	Comptabilité	Comptabilité
8	TOTAL REVENU NET PROFESSIONNEL	=	**À reporter dans le cadre B ou C de la déclaration des revenus professionnels (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne 1) de cette feuille, le cas échéant.**		

3. Vous étiez en 2019 associé(e) d'une société de personnes relevant de l'impôt sur le revenu

Veuillez compléter le cadre ci-dessous. Vous trouverez les éléments demandés dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

1	**Revenu net professionnel de la société** Bénéfice + ou déficit -		Déterminé à partir du cadre 1 (BA) ou 2 (BIC ou BNC) de la présente feuille annexe de calcul.
2	**(déduire)** Rémunérations du travail versées aux associés	-	BA : réel normal : ligne WB de l'imprimé n° 2151 réel simplifié : inclus dans la ligne FM de l'imprimé n°2139 B BIC : réel normal : ligne WB de l'imprimé n° 2058 A réel simplifié : inclus dans la ligne 316 de l'imprimé n° 2033B
3	**(déduire)** Intérêts excédentaires des comptes courants des associés	-	BA : réel normal : ligne WI de l'imprimé n° 2151 réel simplifié : inclus dans la ligne FP de l'imprimé n°2139 B BIC : réel normal : ligne SU de l'imprimé n° 2058 A réel simplifié : ligne 247 de l'imprimé n° 2033-B
4	**(ajouter)** Ensemble des cotisations dues au régime des non salariés agricoles, si elles ont été prises en charge par la société et non réintégrées fiscalement	+	
5	**TOTAL** (1 - 2 - 3 + 4) Base de calcul des cotisations sociales à répartir entre associés		
6	Précisez votre part statutaire dans les bénéfices ou les pertes de la société, en pourcentage.	, %	
7	Déterminez la base de calcul de vos cotisations (5 x 6) Ne mentionnez pas les centimes.		
8	**(ajouter)** Rémunération de votre travail	+	
9	**(ajouter)** Part des intérêts excédentaires de compte courant d'associé	+	*Indiquez ci-dessous le détail des frais professionnels déduits : **Nature** **Montant**
10	**(ajouter)** Plus-value à court terme réalisée dans le cadre d'un départ à la retraite	+	
11	**(ajouter)** Montant des indemnités journalières et allocations de remplacement perçues	+	
12	**(déduire)** Montant de vos frais professionnels déductibles* (y compris le montant de vos cotisations personnelles, les intérêts d'emprunts «JA» et d'emprunts acquis pour l'acquisition de parts sociales)	-	
13	**(déduire)** Part déduite fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	-	Montant inclus dans la feuille libre détaillant l'option pour l'étalement (jointe à l'imprimé 2042).
14	**(ajouter)** Part réintégrée fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	+	Inclus dans les cases 5HC à 5JI de la déclaration 2042 CPRO.
15	**TOTAL** REVENU NET PROFESSIONNEL	=	**À reporter dans le cadre B ou C de la déclaration des revenus professionnels (en bénéfice ou déficit, selon le cas).**